

## SYNTHESE DE LA CANDIDATURE

<b>Structure porteuse de la demande :</b>
SICA Terragr'eau
<b>Intitulé du projet :</b>
Pratiques agricoles, biodiversité , et qualité de l'eau sur l'Impluvium des Eaux d'Evian (Haute Savoie)
<b>Zone Géographique :</b>
Pays d'Evian (Haute Savoie)

Le pays d'Evian est un territoire très agricole, avec une cinquantaine d'exploitations, qui se concentrent sur les 35km<sup>2</sup> du plateau du Gavot, incluant la zone préférentielle d'infiltration du gisement hydrominéral d'Évian (ou impluvium), avec une surface agricole utile de 4 500 ha et plus de 2000 vaches laitières. Cette activité agricole est basée principalement sur la production bovine laitière pour la transformation fromagère sous signes de qualité (AOP Abondance et Reblochon et IGP Tomme et Emmental de Savoie. Cette production fromagère de qualité reste attachée à une agriculture de montagne extensive.

En 1993, les agriculteurs se sont regroupés au sein de la SICA du Pays de Gavot pour travailler en partenariat avec les collectivités et la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) sur la conciliation de l'activité agricole et la protection de la ressource en eau potable et minérale. Un premier travail sur la valorisation des effluents d'élevage a été mené sur le compostage individuel des effluents d'élevage.

En parallèle, l'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Évian (APIEME), créée en 1992 et la SAEME, en relation avec la Communauté de Communes du Pays d'Évian (CCPE), la profession agricole et les pouvoirs publics mettent en œuvre plusieurs actions inscrites dans le cadre d'une stratégie de développement et d'aménagement durables du territoire. La CCPE dispose depuis 2014 d'un budget sur 15 ans affecté à des actions concrètes sur la biodiversité.

Plusieurs programmes sont également menés sur le territoire pour préserver l'environnement et la ressource en eau tels que :

- le plan d'actions sur la Lutte Raisonnée contre le Campagnol Terrestre
- le Plan Pastoral Territorialisé (PPT) sur le Val d'Abondance et Pays de Gavot pour améliorer les conditions d'exploitation des Alpages
- les zones humides Natura 2000 reconnues par la convention RAMSAR
- le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)
- le Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC)

En 2006, la profession agricole, en partenariat avec la CCPE et l'APIEME initie de nouvelles réflexions pour préserver l'environnement avec la réalisation des premières études de faisabilité. Progressivement, cette démarche a évolué vers un projet de traitement collectif de matières organiques à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays d'Évian : « le projet Terragr'eau », qui repose sur deux volets complémentaires :

- la construction en 2015 d'une unité de méthanisation sur le territoire de l'impluvium ;
- l'organisation rigoureuse du retour au sol du digestat (solide et liquide) issu du méthaniseur afin d'apporter toutes les garanties de maîtrise des doses et de traçabilité.

Ces deux volets répondent à un objectif principal : la protection de la ressource en eau, la valorisation des matières organiques et la pérennisation des exploitations agricoles du territoire. Le projet Terragr'eau, soutenu par une réelle implication politique des décideurs locaux, vise à la fois des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

La construction et l'exploitation du site de méthanisation seront assurées par la SAS Terragr'eau, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays d'Évian (CCPE).

Le site comprendra deux unités avec d'une part le méthaniseur et d'autre part une unité de compostage à proximité de la déchetterie de Vinzier. Il sera dimensionné pour traiter l'ensemble des déchets organiques du pays d'Évian, soit environ 40 000 tonnes de matières organiques par an provenant des 41 exploitations agricoles adhérentes au projet.

Le biométhane (ou biogaz) issu du traitement de ces déchets organiques sera purifié et injecté dans le réseau de gaz GrDF.

Le projet initie ainsi le développement local de l'énergie verte et participe à la réduction de 10 % des émissions totales produites par l'activité agricole du canton d'Évian.

Le produit issu du méthaniseur, appelé digestat (sous forme liquide et solide), sera valorisé comme engrais agricole. L'épandage de cet engrais naturel sur l'impluvium sera raisonné de manière collective grâce à la **SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) Terragr'Eau**. Ce collectif créé en 2014 regroupe les 41 agriculteurs (détenant la majorité des voix dans les instances décisionnelles), l'APIEME et la SA Evian. Les agriculteurs adhérents s'engagent à confier 100 % de leurs effluents au site de méthanisation et 100 % de leurs surfaces pour le retour à la terre du digestat. La SICA sera ensuite chargée de superviser la collecte des effluents et la redistribution du digestat. Elle aura également pour mission de gérer les enregistrements et la traçabilité des épandages, allégeant ainsi les contraintes administratives aux agriculteurs.

Une étude menée en 2014 par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc chez les 41 exploitations agricoles adhérentes a permis de montrer que la plupart des exploitations agricoles ne disposaient pas d'une capacité de stockage suffisante, les amenant à vidanger leurs ouvrages entre novembre et février (période ne correspondant pas avec la croissance végétale).

Sur le plan environnemental, le projet Terragr'eau permet donc de diminuer au maximum ces épandages hivernaux, de limiter les importations d'azote minéral et d'optimiser l'utilisation du digestat sur les parcelles agricoles.

D'un point de vue économique, le projet permet d'augmenter l'efficacité de la fertilisation grâce à la création de stockage supplémentaires et un perfectionnement de la formation des agriculteurs. Il

permet également de maintenir les emplois liés à l'activité d'embouteillage de l'eau et de créer une nouvelle activité économique : le traitement des matières organiques.

Concernant le volet social, le projet permet une réelle amélioration du cadre de vie à la fois des agriculteurs (diminution contraintes) mais aussi des habitants du territoire (réduction des nuisances olfactives). Le lien social est renforcé entre les différents acteurs et les agriculteurs se sont regroupés et mis en réseau avec les différents partenaires.

**Le projet Terragr'eau est un projet innovant qui engage les agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques, économes en intrants et respectueuses de l'environnement, en synergie avec tous les acteurs du territoire.**

**Il a aussi pour objectif de servir de référence en la matière : le site sera en partie accessible au public et tous les résultats obtenus seront diffusables de façon à pouvoir transférer le concept sur d'autres territoires structurés de façon partenariale.**

Des velléités se sont déjà fait jour dans certaines intercommunalités.

Le projet est programmé sur 3 ans avec en 2015 le début des travaux du méthaniseur, en 2016 le début de la collecte et traitement des effluents et en 2017 l'observation des premiers résultats sur les nouvelles pratiques de fertilisation. Afin de garantir la pérennité du projet sur le long terme et l'amortissement de l'investissement, les agriculteurs sont engagés pour une durée de 15 ans dans la SICA.

A partir de l'automne 2015, un responsable technique et administratif sera en charge de l'animation interne du collectif et de superviser la collecte des épandages, le suivi, l'enregistrement et la traçabilité des épandages.

Différents partenaires du territoire sont impliqués dans le projet Terragr'eau comme notamment, les collectivités locales, la SAEME, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et les filières fromagères AOP/IGP.

Des aides publiques ont été sollicitées pour la construction du méthaniseur auprès de l'ADEME, du Conseil Général de Haute Savoie, de la Région Rhône Alpes et des fonds européens FEADER (dossier en cours).

La SICA, ne bénéficie pas à ce jour d'aides publiques pour son fonctionnement.